



Conseil économique et social

Distr. générale
10 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Congrès du travail du Canada, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Le Canada a les moyens et les capacités institutionnelles de garantir que les femmes et les hommes vivent sur un pied d'égalité. Ces cinq dernières années ont pourtant été marquées par un ralentissement des progrès accomplis quant à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. L'inégalité des sexes a persisté ou s'est aggravée dans un certain nombre de domaines critiques, en particulier la violence à l'égard des femmes, la sécurité économique des femmes et les droits fondamentaux des filles et des femmes autochtones.

En outre, la politique publique fédérale actuelle est entravée par l'absence d'analyses par sexe et d'études sur l'inégalité des sexes systématiques, avec pour conséquence des mesures et des programmes ne répondant pas aux besoins des femmes.

Violence à l'égard des femmes

Au Canada, les taux d'agressions sexuelles et de violence au sein du couple sont demeurés élevés : 1,8 million de Canadiennes ont en effet déclaré avoir subi l'une de ces formes de violence au cours des cinq dernières années.

À l'heure actuelle, la grande majorité des politiques fédérales de lutte contre la violence à l'égard des femmes ne tiennent pas compte de la problématique hommes-femmes. On citera à cet égard : l'Initiative de lutte contre la violence familiale et le Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes. Aucune de ces politiques ne porte exclusivement sur la violence contre les femmes.

Le Gouvernement fédéral ne dispose pas d'une politique uniquement consacrée à la violence au sein du couple ou aux agressions sexuelles, pas plus que le Canada ne possède un plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes.

Le problème de la violence est particulièrement grave chez les femmes et les filles autochtones au Canada, qui connaissent des taux de violence trois fois plus élevés que les autres Canadiennes.

Des chercheurs et des organes chargés des droits de l'homme ont régulièrement constaté que la justice canadienne ne parvenait pas à protéger les femmes et les filles autochtones contre la violence, à enquêter rapidement et de façon approfondie en cas de disparition ou de meurtre, à ce que l'échange d'informations entre les services de police fédérale, provinciale et territoriale soit efficace, et à poursuivre et punir les auteurs des faits. D'après des rapports récents d'Amnesty International et de Human Rights Watch, ces affaires ont tendance à être systématiquement négligées ou mal gérées par les forces de police.

En outre, la police canadienne ne procède pas de façon uniforme pour ce qui est de déterminer si les victimes d'homicide sont autochtones. Des organisations autochtones et de défense des droits de l'homme se sont chargées d'évaluer le nombre de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au cours des 30 dernières années, et ont mis au jour des taux d'homicide extrêmement élevés.

En 2013, sous la pression croissante de l'opinion publique, la Gendarmerie royale du Canada a lancé une étude sur 1 181 meurtres et disparitions de femmes et

de filles autochtones survenus de 1980 à 2012. Récemment, Condition féminine Canada a mis en place un plan d'action contre la violence familiale et les crimes violents à l'égard des femmes et des filles autochtones. Ce plan a néanmoins été critiqué en raison de l'insuffisance des ressources qui lui ont été allouées et pour n'avoir pas su répondre aux appels en faveur d'une enquête.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes mène actuellement une enquête sur la violence contre les femmes et les filles autochtones, qui avait été lancée dans le cadre du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à la demande de l'Association des femmes autochtones du Canada et de l'Alliance féministe pour l'action internationale. Cependant, le Gouvernement fédéral s'est toujours opposé à la demande croissante en faveur d'une enquête nationale sur la violence dont sont victimes les femmes et les filles autochtones.

Les femmes et la santé

Ces cinq dernières années, le Gouvernement fédéral a considérablement diminué l'aide accordée à la recherche et aux programmes consacrés à la santé des femmes. En 2012, un certain nombre d'organisations travaillant avec les communautés autochtones ont vu le financement de leurs programmes de recherche et de services en matière de santé réduit. En 2013, le Programme de contribution pour la santé des femmes de Santé Canada, qui a permis d'allouer des fonds fédéraux à plusieurs organisations consacrées à la recherche et à la politique en matière de santé des femmes, a par ailleurs pris fin.

Au Canada, les femmes se heurtent toujours à des obstacles pour exercer leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Si l'avortement ne constitue pas une infraction, l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse demeure inégal dans l'ensemble du pays et s'avère particulièrement difficile pour les femmes vivant dans des régions rurales ou isolées. L'utilisation de la mifépristone (RU-486), qui permettrait de faciliter l'accès à l'avortement médicalisé, n'est pas autorisée au Canada aujourd'hui.

La politique internationale du Gouvernement fédéral en matière d'avortement n'est pas en accord avec sa politique intérieure ou les normes internationales. Bien que le Gouvernement ait investi plus d'un milliard de dollars au profit de son initiative internationale en faveur de la santé de la mère et de l'enfant, toute aide aux services d'avortement en est expressément exclue.

Les femmes et l'économie

Ces cinq dernières années, la situation des femmes pauvres a peu évolué au Canada. Si le taux de femmes vivant dans la pauvreté est de 13,3 %, il est encore plus élevé chez les femmes autochtones et les mères célibataires (30 % et 36 %, respectivement). En outre, ces groupes sont en butte à des problèmes de logement peu sûr et d'insécurité alimentaire.

Ces cinq dernières années, la participation des femmes à la population active canadienne a stagné. Les taux d'emploi des femmes sont systématiquement inférieurs à ceux des hommes. Pour les femmes immigrées, autochtones ou en situation de handicap, l'écart en matière d'emploi est encore plus important.

Le Canada se situe au huitième rang des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière d'écart de rémunération entre les sexes. Les femmes qui travaillent toute l'année à plein temps continuent de gagner 20 % de moins que les hommes. Les écarts de salaires sont encore plus importants chez les femmes membres de minorités visibles, les immigrées de première génération ou les autochtones.

Deux tiers des femmes ayant des enfants âgés de moins de 6 ans occupent un emploi rémunéré. Les femmes consacrent deux fois plus de temps que les hommes à prodiguer des soins non rémunérés. Le Canada est également l'un des pays de l'OCDE où le taux d'accès aux services de garde d'enfants est le plus faible. Dans la plupart des provinces, les frais de garderie représentent aujourd'hui jusqu'à 40 % du revenu médian des femmes actives. Seul le Québec fait exception, un programme de garde d'enfants subventionné par les pouvoirs publics y ayant été mis en place.

Bien que le Canada ait été l'un des membres de l'OCDE les moins touchés par la crise financière mondiale de 2008, le Gouvernement fédéral a adopté un train de mesures d'austérité, dont la réduction des effectifs et des services dans le secteur public. D'après les prévisions actuelles, l'emploi dans la fonction publique fédérale reculera de 8 % d'ici à 2016. Cette situation affectera les femmes de façon disproportionnée, car la fonction publique est l'un des secteurs où le taux d'emploi des femmes est le plus élevé et où les écarts de salaires sont les plus faibles. Les femmes employées dans le secteur public gagnent en moyenne 3 % de plus que celles qui travaillent dans le secteur privé.

En 2009, le Gouvernement fédéral a adopté la loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, dans laquelle l'inégalité salariale fondée sur le sexe est redéfinie comme une question devant être soumise aux forces du marché. En 2012, le Gouvernement a adopté le projet de loi C-38, qui a modifié le programme de contrats fédéraux dans le même sens, les ministres du Cabinet fédéral ayant été laissés libres de décider de quelle manière les sous-traitants du Gouvernement devaient se conformer à la loi sur l'équité en matière d'emploi.

Mécanismes institutionnels

D'après un rapport du Vérificateur général fédéral datant de 2009, les organismes centraux du Gouvernement ne pouvaient pas prouver que l'affectation des ressources et les programmes avaient été évalués sous l'angle de leur effet sur les femmes. Les départements ayant effectué des analyses par sexe n'avaient pas vérifié si elles avaient servi à éclairer la prise de décisions.

Rien ne permet de penser que les organismes centraux du Gouvernement fédéral aient systématiquement analysé leurs programmes et leurs politiques depuis 2009 en tenant compte de la problématique hommes-femmes.

À la suite du rapport du Vérificateur général, le Ministère des finances a annoncé dans ses rapports annuels de 2010 et 2011 qu'il s'engageait à analyser toute nouvelle proposition de dépenses et de politique fiscale qu'il présenterait au Ministre des finances sous l'angle de la problématique hommes-femmes, selon qu'il conviendrait, et dans la mesure où des données seraient disponibles. Il n'a pas été fait mention de l'analyse par sexe dans les rapports ultérieurs, ni dans les rapports annuels d'évaluation du Conseil du Trésor publiés entre 2009 et 2013. Aucune information n'est accessible au public en ce qui concerne le type d'analyses menées

et leur éventuel effet sur la conception des programmes et des politiques économiques et budgétaires.

Conclusion

Au Canada, les femmes recherchent activement des moyens de surmonter les obstacles auxquels elles font face. Ces cinq dernières années, à la faveur d'initiatives locales et de recherches innovantes, de nouvelles solutions ont été présentées pour lutter contre l'inégalité des sexes. Il s'agit notamment de propositions visant à instaurer des politiques fédérales mieux coordonnées et plus globales sur la pauvreté et la sécurité alimentaire, et des politiques du logement adaptées aux besoins propres aux femmes vivant dans les zones à faible revenu et aux femmes issues de milieux divers, qu'elles soient autochtones, de couleur, lesbiennes, bisexuelles, transgenres, altersexuelles ou handicapées. Les organisations autochtones et non gouvernementales se sont tournées vers des institutions multilatérales de défense des droits de l'homme afin qu'elles combattent la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, qui a atteint des niveaux épidémiques. Les organisations de la société civile et autochtones soutiennent massivement la mise en place d'une enquête nationale sur les femmes autochtones portées disparues et assassinées, ainsi que l'instauration d'un plan d'action nationale contre les violences faites aux femmes qui soit doté de ressources suffisantes. Des chercheurs dans le domaine des politiques publiques continuent de définir de nouvelles politiques économiques qui puissent répondre aux besoins des femmes actives, et soulager en particulier le double fardeau des Canadiennes amenées à prodiguer des soins non rémunérés. Des propositions en faveur d'un plan national de garde d'enfants financé par des fonds publics ont bénéficié d'un très large soutien.

La lutte pour l'égalité des sexes au Canada est loin de s'essouffler, comme le démontrent plusieurs collaborations en cours. Cette déclaration est elle-même l'adaptation d'un rapport parallèle complet établi par 35 contributeurs issus de 30 organisations de la société civile, du monde universitaire, de la communauté autochtone et de défense des droits de l'homme, qui représentent plus de 3 millions de membres dans toutes les régions du pays. Le rapport intégral peut être consulté à l'adresse suivante : www.policyalternatives.ca/beijing20.